

Saint-Cléophas-de-Brandon, le 08 octobre 2021

**OBJET : Appui à l'Association de protection du lac Mondor**

CONSIDÉRANT qu'un des rôles de l'organisme est « d'informer, mobiliser, consulter, sensibiliser la population, ainsi que promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) sur son territoire respectif »;

CONSIDÉRANT la valeur écologique essentielle des milieux humides et du réseau hydrique complexe et sensible du bassin versant du lac Mondor, tel que l'a démontré le Portrait faunique et floristique du bassin versant du lac Mondor que l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne (OBVZB) a dressé en 2012-2013, qui révélait que le lac Mondor est une « richesse naturelle » et que « la présence d'une grande variété d'habitats au sud [...] permet de fournir des ressources alimentaires, des sites de reproduction et d'abris variés qui favorisent une grande diversité biologique, [et que] la présence d'espèces à statut particulier en fait également un territoire de grande valeur écologique » ;

CONSIDÉRANT la nouvelle Loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques et les exigences sur le maintien de bandes riveraines que définit la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* pour tous les types de cours d'eau à débit régulier ou intermittent, en terrain privé ou public;

CONSIDÉRANT les caractéristiques du milieu, telles que les pentes abruptes du terrain ou la formation en cuvette du bassin, qui concourent à la fragilité du lac Mondor;

CONSIDÉRANT que le Plan directeur de l'eau établi par l'OBVZB, approuvé par le Ministère, qui établit une base scientifique pour la prise de décision relative au développement dans cette zone fragile. Cette caractérisation devrait, par ailleurs, être intégrée dans le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Matawinie et dans le plan d'urbanisme et la réglementation de la municipalité de St-Jean de Matha;

Il est PROPOSÉ que :

- La Zone Bayonne appui l'APLM pour aider à sensibiliser les membres, le promoteur et les organes publics pertinents aux obligations que pose aujourd'hui un développement sur le lac.

  
Patricia Brouillette

Directrice générale de l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne